

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3380**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Autorisation donnée à Habitations modernes et familiales (HMF) Rhône-Alpes, entreprise sociale pour l'habitat, de déposer des demandes de permis de démolir et de construire portant sur les parcelles communautaires situées 23 et 25, cours Verdun Récamier et cadastrées sous les numéros 67 et 68 de la section AX

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 9 juillet 2012**Décision n° B-2012-3380**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Autorisation donnée à Habitations modernes et familiales (HMF) Rhône-Alpes, entreprise sociale pour l'habitat, de déposer des demandes de permis de démolir et de construire portant sur les parcelles communautaires situées 23 et 25, cours Verdun Récamier et cadastrées sous les numéros 67 et 68 de la section AX**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire d'un bâtiment situé 23 et 25, cours de Verdun Récamier et cadastré sous les numéros 67 et 68 de la section AX.

Cette dernière a prévu de céder, à Habitations modernes et familiales (HMF) Rhône-Alpes, ce tènement pour permettre la réalisation d'une opération de logement social.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise HMF Rhône-Alpes ou toute personne se substituant, à déposer des demandes de permis de démolir et de construire portant sur le tènement communautaire, faisant actuellement l'objet de transaction de cession ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise Habitations modernes et familiales (HMF) Rhône-Alpes ou toute personne se substituant, à déposer des demandes de permis de démolir et de construire portant sur le tènement communautaire situé 23 et 25, cours de Verdun Récamier à Lyon 2°, en vue de la réalisation d'une opération de logement social.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.